

RCS : GRASSE Code greffe : 0603

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00475 Numéro SIREN : 803 468 636 Nom ou dénomination : JPLSérénité

Ce dépôt a été enregistré le 17/02/2023 sous le numéro de dépôt B2023/000311

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2022

Page 18

Désignation de l'entreprise		SAS JPLSérénité		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		261 AVENUE HENRI MATISSE		06140 VENCE	
Numéro SIRET *		8 0 3 4 6 8 6 3 6 0 0 0 1 1			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	

				Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 2 2		Exercice N-1 clos le 3 0 0 9 2 0 2 1	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	12 500	012	12 500		
	{ Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	92 301	030	44 885	47 416	42 260
	Immobilisations financières * (1)	040	7 090	042		7 090	5 790
	Total I (5)	044	111 891	048	44 885	67 006	48 050
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060	668	062		668	350
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	6 914	066		6 914	4 334
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068		070			
		{ Autres * (3)	072	2 090	074		2 090
	Valeurs mobilières de placement	080	50	082		50	50
	Disponibilités	084	10 875	086		10 875	16 506
	Charges constatées d'avance *	092	380	094		380	497
	Total II	096	20 977	098		20 977	23 095
	Total général (I+II)	110	132 868	112	44 885	87 983	71 145

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *	120	5 000	5 000
Ecart de réévaluation	124		
Réserve légale	126	500	500
Réserves réglementées *	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		
Report à nouveau	134	26	2 164
Résultat de l'exercice	136	21 705	4 148
Provisions réglementées	140		
Total I	142	27 231	11 812
Provisions pour risques et charges	154		
Emprunts et dettes assimilées	156	39 563	44 906
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	11 848	8 520
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	4 556	5 907
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	60 752	59 333
Total général (I + II + III)	180	87 983	71 145

REVENUS		REVENUS	
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
Ibis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS JPLSérénité

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		13 0 0 9 2 0 2 2		13 0 0 9 2 0 2 1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	16 673	12 388
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires }	215	214		
	services *	217	218	201 891	157 214
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	1 139	2 080
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	219 703	171 682
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	5 612	3 964
	Variation de stock (marchandises) *		236	(318)	237
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier 24 383 - immobilier)		242	172 310	149 952
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 103)	243	244	3 727	3 106
	Rémunérations du personnel *		250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	34	
	Dotations aux amortissements *		254	9 104	8 491
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }	259	262	608	4
	Total des charges d'exploitation (II)		264	191 076	165 754
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	28 627	5 928
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	7	4
	Produits exceptionnels (IV)		290	20 000	15 188
	Charges financières (V)		294	745	698
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }	347	300	22 259	15 507
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	3 924	768
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	21 705	4 148
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	21 705	314
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	3 924	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		330	528	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entrepren-prise en difficulté (44 septies)	986			
DÉDUCTIONS	Zone franche urbaine (44 octies A) 987				
	Jeune entreprise innovante (44 septies A) 989				
	Investissements outre-mer 344				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				
	Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs		352	26 157	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	26 157	372

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SAS JPLSérénité

30/09/2022

Détail des réintégrations diverses		
PV AMENDES		528
Total des réintégrations diverses	330	528

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS JPLSérénité

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	12 500	404		406	12 500	12 500
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	77 178	432	10 999	434		436	88 178	88 178
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	878	442	1 168	444		446	2 046	2 046
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462	21 746	464	21 746	466		
	Autres immobilisations corporelles	470	683	472	2 077	474	683	476	2 077	2 077
	Immobilisations financières	480	5 790	482	1 300	484		486	7 090	7 090
TOTAL		490	84 529	492	49 791	494	22 429	496	111 891	111 891

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
	Fonds commercial	495		497		498		499	
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	35 371	522	8 170	524		526	43 541
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	425	532	576	534		536	1 001
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552	15	554	15	556	
	Autres immobilisations corporelles	560	683	562	343	564	683	566	343
	TOTAL	570	36 479	572	9 104	574	698	576	44 885

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	CREDIPAR / RACHAT		ORANGE/SAMSUNG NOT								

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values										
					Court terme *	Long terme									
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧							
1	21 746	15	21 731	20 000	(1 731)										
2	683	683													
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
TOTAL	578	22 429	580	698	582	21 731	584	20 000	586	(1 731)	581		587		589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590		583		594		595			
TOTAL						596	(1 731)	585		597		599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS JPLSérénité

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	47 382
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	18 823
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : SAS JPLSérénité				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/10/2021		et clos le : 30/09/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	218 564
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	218 564
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	1 139
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	318
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	1 458
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	64 997
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	41 949
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	608
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	107 553
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
					112 468
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	112 468
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	218 564	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2021	160	31/12/2021
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2022
Page 24

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 2

N° SIRET 8 0 3 4 6 8 6 3 6 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS JPLSérénité

ADRESSE (voie) 261 AVENUE HENRI MATISSE RESIDENCE ALTITUDE 350

CODE POSTAL 06140 VILLE VENCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SEGUIN Prénom(s) JEAN-PHILIPPE

Nom marital % de détention 60.00 Nb de parts ou actions 300

Naissance : Date 280372 N° Département 83 Commune TOULON Pays

Adresse : N° 261 Voie AVENUE HENRI MATISSE

Code postal 06140 Commune VENCE Pays

Titre (2) Mme Nom patronymique TIOUTRINE Prénom(s) Laura

Nom marital SEGUIN % de détention 40.00 Nb de parts ou actions 200

Naissance : Date 060978 N° Département 06 Commune NICE Pays

Adresse : N° 261 Voie av Henri Matisse

Code postal 06140 Commune VENCE Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	25
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	25
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	25
Permanence ou changement de méthodes	26
Informations générales complémentaires	26
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Produits à recevoir	26
Charges à payer	26
Charges et produits constatés d'avance	26
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	27

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/09/2022 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 178
Total	8 204

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	380
Total	380

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

« JPLSérénité »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 000 €
Siège Social : Résidence Altitude 350
261 Avenue Henri Matisse
06140 Vence

803 468 636 RCS GRASSE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 JANVIER 2023

L'an deux- mille-vingt-trois, le quinze janvier, à neuf heures,

Les Associés de la Société « JPLSérénité », Société par Actions Simplifiée au Capital de 5 000 euros, divisé en 500 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents :

Monsieur Jean-Philippe SEGUIN,
Propriétaire de trois cents actions, ci **300 actions,**

Madame Laura TIOUTRINE, épouse SEGUIN,
Propriétaire de deux cents actions, ci **200 actions,**

TOTAL : 500 actions

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe SEGUIN, P.D.G. Associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

JPS 

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2022,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font ressortir **un bénéfice net comptable de vingt-et-un mille sept-cent-cinq euros et quinze centimes (21 705.15 €)** ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter un bénéfice de 21 705.15 euros de l'exercice de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	21 705.15 euros
- Report à Nouveau	26.17 euros
Soit un Bénéfice distribuable de :	21 731.32 euros

Affectation :

- Une partie en "Distribution de dividende" :	21 700.00 euros
- Le reste au compte "Report à Nouveau" :	5.15 euros

Le compte « Report à Nouveau » présentera un solde créditeur de 31.32 euros.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 du Code général des Impôts, la Présidence rappelle que les dividendes distribués, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivants :

JVS

EXERCICES	DIVIDENDES	REVENU ELEIGIBLE A L'ABATTEMENT
2021	6286	Abattement fiscal de 40 % sur la totalité
2020	0	NEANT
2019	0	NEANT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'absence de rémunération allouée à la Gérance au cours de l'exercice et l'en remercie.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Jean-Philippe SEGUIN



**Madame Laura TIOUTRINE
Epouse SEGUIN**



513

